



Formation continue  
n° 91300255730

## Personnel technique

### Public

Au sein d'un hôtel, d'une maison de retraite ou d'un hôpital par exemple, le bon fonctionnement des ascenseurs est une priorité pour le confort des clients et/ou des patients. Posséder au sein de son équipe un ou plusieurs techniciens capables de sortir des personnes bloquées dans l'ascenseur le plus rapidement possible ou de réinitialiser le système lorsque l'appareil présente un dysfonctionnement léger est un atout majeur pour un tel établissement.

### Objectifs

Connaître les éléments constituant un ascenseur, les règles de sécurité, les procédures de désincarcération, apprendre à réinitialiser un système

### Programme

#### Théorie (1 jour)

##### L'ascenseur et son environnement

- Les types d'ascenseurs
- Les constituants de l'installation.

##### Les règles de sécurité

- Les risques liés aux ascenseurs
- L'utilisation des EPI.

##### La réinitialisation du système

- Quand l'utiliser
- Les étapes.

##### La désincarcération d'une personne

- Les équipements nécessaires
- Les étapes.

#### Pratique (1 jour)

##### Application, exploitation et mise en œuvre pratiques sur des appareils existants multimarques

- Identification des différents constituants de l'installation
- Le port des EPI
- L'accès au toit de cabine
- L'accès au local de la machinerie
- Réinitialisation d'un système
- Désincarcération d'une personne.

### Modalités pratiques

**Durée:** 2 jours

**Nombre de participants:** 4 à 8 par session

**Validation:** Evaluations des connaissances en fin de formation. Une attestation de formation est remise aux stagiaires.

**Dates:** nous contacter

#### Lieux de formation:

1. Dans le centre  
EUROLIFT FORMATION  
rue du Compagnonnage, 30133 Les Angles  
04 13 39 73 97 / [contact@eurolift-formation.com](mailto:contact@eurolift-formation.com)

#### Accès:

- gare TGV d'Avignon
- gare d'Avignon centre
- aéroport d'Avignon-Caumont
- autoroutes A7 et A9

#### 2. Intra-entreprise

**Tarif:** 410 € par participant

*Possibilité de prise en charge de la formation par les OPCA*